

Ecole Spéciale d'Architecture

Etablissement reconnu d'utilité publique.

1^{re} Classe

Année 1915-1916

Immeuble de rapport

Etudes complémentaires

La conscience de l'étude qu'ils viennent de faire, est de nature à suggérer à Messieurs les Elèves bien des hypothèses en vue de l'exécution.

Dans la conception qu'ils viennent d'élaborer, les services les plus généraux, tels que vestibule et escalier, permettant d'accéder aux appartements, seront soumis à une étude complémentaire et détaillée.

Cette étude donnera lieu à une suite de dessins en plan, coupe, élévation et aperçus perspectifs.

Les plan, coupe, élévation devront être présentés à l'échelle de ————— 0^m, 05 pour mètre

En outre, Messieurs les Elèves s'attacheront également au détail de l'ordonnance en élévation, à l'échelle de ————— 0^m, 05 — 2^e —

L'étude sera remise le Vendredi 6 Janvier 1916, avant 4 heures.

Jugement

Détail des services d'accès ————— 20 points

Détail de l'ordonnance architecturale ————— 20 — 2^e —

Total 40 points

Le 4 Décembre 1915



Le Directeur de l'Ecole,

Anton Kétel